

Titre Professionnel Gestionnaire de Paie

Niveau V- RNCP 37948

Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion



Durée de la formation et modalités d'organisation

600 Heures sur 6 mois

en présentiel+auto formation ou en visio synchrone

Prochaine session du 01/10/2026 au 12/03/2027 avec deux périodes de stage obligatoires.

Pour un meilleur suivi, chaque session est limitée à 15 élèves. Ouverture d'une session de formation à partir de 6 participants.



Objectifs pédagogiques

Le Gestionnaire de paie, en fonction des informations sociales de l'entreprise et du personnel, assure mensuellement la production du bulletin de paie et la gestion des données sociales, conformément à la réglementation en vigueur. Il collecte et traite à l'aide d'un logiciel dédié les informations pérennes en tant que paramètres, et les informations liées à la gestion du temps de travail, la qualification des absences ou des compléments de rémunération au titre des variables de paie. Il établit ponctuellement, sous conditions, des contrats de travail usuels. Il exerce en moyennes et grandes entreprises, en cabinets d'expertise comptable ou chez un prestataire en paie.



Modalités d'inscription

Par mail, téléphone ou sur notre site internet.
Remplir en ligne le formulaire de pré-inscription.
Assister à la réunion de pré-reentrée.



Méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel et/ou en visio synchrone animée par un formateur professionnel.
- Apprentissage dynamique à partir de techniques d'animations variées, mises en situation, échanges.

Modalités

Présentiel et/ou distanciel

Public concerné

Toute personne souhaitant se former au métier de Gestionnaire de Paie

Pré-requis

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 ou équivalent.
OU
- Justifier d'une première expérience professionnelle significative dans le secteur de la gestion de la paie
- Maîtriser les opérations mathématiques courantes.
- Maîtriser Word et Excel.

Moyens techniques

En présentiel :

- * Logiciels professionnels
- * Imprimante
- * Vidéo projecteur
- * Tableau
- * Supports de cours

En visio :

Cours en visio synchrone via Moodle

Chaque stagiaire devra être équipé d'un ordinateur portable performant, et, pour la visio d'une bonne connexion internet avec micro et caméra.

La formation étant modulaire, vous pouvez repasser un ou plusieurs CCP qui n'ont pas été validés afin d'obtenir la certification.

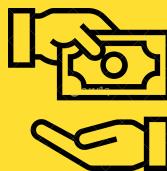
CONTACT :

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : **07 75 76 02 30**

Ou par mail : **contact@aigle-formations.fr**

www.aigle-formations.fr



CONTENU DE LA FORMATION

CCP1 : Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie.

- Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute.
- Garantir les calculs des cotisations sociales en paie.
- Traiter les informations impactant la rémunération.

CCP2 : Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle.

- Evaluer les événements particuliers liés au temps de travail.
- Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ.
- Contrôler les données issus du traitement de la paie.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

L'obtention du diplôme permet de s'inscrire à tous les concours exigeant une certification minimale de niveau 5.

- Les débouchés possibles après l'obtention de la certification professionnelle sont : Gestionnaire de paie; Gestionnaire de paie et l'administration du personnel; Collaborateur paie; Comptable spécialisé paie; Gestionnaire de l'administration du personnel; Assistant de gestion et d'administration du personnel; Gestionnaire de paie et administration social; Responsable paie, social; Chargé de paie; Technicien paie; Assistant paie.

Codes ROME :

M1501 – Assistantat en ressources humaines

M1203 - Comptabilité

Aucune suite de parcours est envisageable, le TP Gestionnaire de Paie étant une finalité.

Statistiques

- Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois : 75% (Statistiques France Compétences 2021).
- **72,2%** de réussite nationale au titre professionnel.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Les actions de formation
Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie

Type de validation

Titre professionnel sous réserve de validation du jury.

Modalités d'évaluation

- Exercices pratiques
- Quizz/QCM
- Evaluation en cours de formation
- Examen blanc

Modalités d'évaluation pour le passage du TP

Ecrit :

Mise en situation professionnelle : 4h15. Le candidat sera confronté à des tâches pratiques basées sur un contexte d'entreprise ou des scénarios typiques d'un cabinet d'expertise comptable.

Oraux :

Entretien technique : 20 minutes.
Entretien final : 20 minutes.

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Merci de consulter notre référent handicap.



Tarif

6500€

TVA Non applicable
Financements possibles
Nous contacter

Actualisation :
10/2025

Lieu de formation :
8 rue Edouard Manet
47200 MARMANDE